

# 4

## INTRODUCTION

# GOUVERNANCE ET GESTION

L'année 1998, la première pour les nouveaux organes directeurs de la Fédération, a été celle d'une relance de la révision des statuts comme de la structure dirigeante. Au plan des réunions statutaires, il s'est agi d'une année intérimaire, avec le suivi de l'Assemblée générale de 1997 et les préparatifs, quant au fond notamment, des importantes réunions statutaires de 1999.

À tous les niveaux, des efforts ont été déployés pour améliorer la coopération entre la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge. Dans l'esprit de l'Accord de Séville de 1997, les cadres supérieurs des deux organisations ont tenu des réunions, tandis que des sessions de formation portant sur l'accord ont été organisées pour l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, la Fédération a procédé pendant l'année, avec le concours de nombreuses Sociétés nationales et d'autres organisations, à un bilan de son évolution au cours des années 90. Elle tiendra compte des résultats de cette évaluation pour élaborer le nouveau plan qui orientera son action durant la première décennie du prochain millénaire.

Avec l'approche du nouveau millénaire, une tâche vitale a précisément consisté, en 1998, à adapter l'équipement informatique en place tant au Secrétariat que sur le terrain en vue du passage à l'an 2000. Les réseaux régionaux de communication radiophonique et électronique ont été étendus dans le cadre d'une stratégie d'amélioration constante des communications entre les délégations, les Sociétés nationales et le Secrétariat.

Afin d'élargir l'éventail des pays qui mettent du personnel à disposition pour des missions sur le terrain, on a adopté de nouvelles procédures de recrutement. Celles-ci ont permis d'accroître le nombre des Sociétés nationales qui fournissent des délégués, renforçant ainsi le cœur même de l'action de la Fédération : son «réservoir» mondial de personnel qualifié.



FRANÇOISE BODIST VERMOT/FÉDÉRATION

# Gouvernance

## La révision des statuts

La Fédération a réexaminé en 1998 sa structure de gouvernance afin d'en améliorer l'efficacité générale. Un groupe de travail composé de neuf dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentant toutes les régions géographiques a procédé à une étude approfondie qui servira de point d'appui aux amendements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de 1999. Les travaux visant à rénover la structure de gouvernance de la Fédération avaient commencé en 1994.

Le groupe de travail s'est penché sur les modifications qui pourraient être apportées aux statuts, telles que la redéfinition des pouvoirs des différents organes statutaires, leur composition, les fonctions de la Fédération, les procédures d'élection ou le rôle des commissions statutaires et des conférences régionales.

Les statuts, qui remontent à la création de la Fédération en 1919, ont été revus pour la dernière fois en 1987. La nouvelle révision vise à adapter la gouvernance de l'organisation au nombre croissant de membres que compte celle-ci et à l'accroissement de ses responsabilités en matière d'intervention en cas de catastrophe et de développement des Sociétés nationales.

## Nouveau plan pour les organes directeurs

Les réunions des organes directeurs se sont articulées, en 1998, autour des deux sessions du Conseil exécutif, tenues en avril et octobre à Genève. Le Conseil a adopté les états financiers 1997 vérifiés et débattu de la révision des statuts ainsi que des travaux de préparation de la *Stratégie 2010* de la Fédération.

Le Conseil exécutif a poursuivi l'élaboration d'un mécanisme destiné à faire participer plus activement les Sociétés nationales à la gouvernance de la Fédération. Il a adopté un programme de travail qui guidera ses activités durant les quatre ans de son mandat, axé en particulier sur l'efficacité des organes directeurs et le suivi de l'exécution des décisions.

Avec l'appui de la gouvernance, le Secrétariat a donné une nouvelle présentation au plan et budget pour 2000/2001. Le Secrétariat et le terrain s'y trouvent regroupés dans une structure budgétaire commune qui procurera une plus grande stabilité financière et permettra de disposer d'une meilleure vue d'ensemble.

Ce nouveau budget intégré reprendra les principaux thèmes de la *Stratégie 2010* et couvrira le Secrétariat ainsi que les frais de base des délégations régionales. Les trois volets de recettes – contributions statutaires, financement volontaire général et assistance d'urgence – devraient, à long terme, faciliter l'obtention de fonds.

## La structure de gouvernance de la Fédération

La Fédération définit ses orientations au moyen de décisions de ses organes directeurs. Ceux-ci constituent un cadre fondamental pour la définition des buts, objectifs, politiques et programmes, de même qu'un instrument garantissant la transparence et le respect des dispositions adoptées. Ces organes sont les suivants :

**L'Assemblée générale** – composée de représentants des 175 Sociétés membres, elle est l'organe suprême de la Fédération. Elle se réunit tous les deux ans.

La dernière session s'est tenue en 1997, en Espagne, et la prochaine aura lieu en 1999, à Genève;

**le Conseil exécutif** – il comprend le Président, les neuf Vice-présidents et seize Sociétés membres élues selon le principe de la répartition géographique. Il se réunit tous les six mois. Les sessions de 1998 se sont tenues en avril et en octobre, à Genève.

En tant que composante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération participe aussi au processus décisionnel de deux instances dont les décisions lui sont également applicables :

**le Conseil des Délégués** – il rassemble, habituellement tous les deux ans, la Fédération, les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge, qui adoptent des résolutions concernant l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement. Il s'est réuni en 1997 en Espagne et se réunira à nouveau à Genève en 1999;

**la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** – elle réunit toutes les composantes du Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève, qui, ensemble, examinent les principales questions humanitaires du moment et adoptent des résolutions à leur sujet. Elle a normalement lieu tous les quatre ans; la dernière remonte à 1995 et la prochaine se tiendra en 1999.

Le Conseil exécutif s'est réuni à deux reprises en 1998 et a incité les Sociétés nationales à s'impliquer plus activement dans la gouvernance de la Fédération.

## Les travaux préparatoires de la Conférence internationale

L'année 1998 a connu les premiers travaux préparatoires de deux importantes réunions prévues pour la fin de 1999 : le Conseil des Délégués, qui réunit la Fédération, les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et la Conférence internationale, qui permet à toutes les composantes du Mouvement de rencontrer les États parties aux Conventions de Genève.

La Conférence internationale vise à rechercher, à l'échelle mondiale, une entente sur les questions d'ordre humanitaire et à obtenir le soutien des États aux activités du Mouvement. Pour être efficace, toute action humanitaire Croix-Rouge/Croissant-Rouge est tributaire de la façon dont les États la soutiennent et respectent leurs engagements – pour exemple, l'accès aux victimes de la guerre et l'application du droit international humanitaire.

La coopération entre les États et le Mouvement est tout aussi importante, aux niveaux national et international, pour renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe et dispenser des services quotidiens à l'échelon communautaire. La conférence aura pour thème le slogan du Mouvement pour le millénaire : «le pouvoir de l'humanité».

Un groupe de travail, composé de trente ambassadeurs en poste à Genève, a été consti-



FRANÇOISE BERTY VERMOREL/FÉDÉRATION

tué pour donner des conseils lors de sa préparation. Il a tenu trois réunions en 1998 et a proposé à la Commission permanente du Mouvement – chargée d'organiser la conférence – ses réflexions en matière de structures, de thèmes de fond et de participation.

Un document a été établi conjointement par la Fédération et le CICR à propos des principales préoccupations humanitaires que connaît le monde actuel. Il a été adressé aux Sociétés nationales et aux 188 États parties aux Conventions de Genève afin de promouvoir le débat sur des thèmes susceptibles d'être examinés.

La conférence, qui durera six jours, devrait déboucher sur une déclaration réitérant l'engagement humanitaire de tous les participants à la veille du nouveau millénaire. Celle-ci sera appuyée par un plan d'action dont la rédaction a commencé au deuxième semestre de 1998.

## Les priorités du Mouvement

L'un des points importants de l'ordre du jour du Conseil des Délégués d'octobre 1999 sera le bilan des deux premières années de mise en oeuvre de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Adopté par le Conseil à Séville en 1997, cet accord a marqué un tournant dans les relations au sein du Mouvement.

La mission de sensibilisation incombant au Mouvement a été analysée en 1998, l'objectif étant de renforcer l'action aux niveaux privé et public, et de fixer des critères pour le lancement de campagnes sur des thèmes humanitaires.

Le Conseil se verra présenter un rapport sur le programme du Mouvement consacré aux enfants touchés par les conflits armés. Il traitera du travail accompli par la Fédération, le CICR et certaines Sociétés nationales pour appeler l'attention sur ce problème depuis l'adoption d'un plan d'action en 1995. On a également préparé des activités liées à la mondialisation de la communication et des manifestations destinées à marquer l'année du millénaire.

## Un nouvel esprit de coopération

L'année 1998 a vu se renforcer la coopération entre la Fédération, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Sociétés nationales avec, comme tremplin, l'Accord de Séville.